

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 30 JUIN 2015

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **30 Juin 2015, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

Membres présents :

Collège A :

MMES C. BINQUET, L. DUVILLARD, C. THAUVIN
MM. Y. ARTUR, C. COUTANT, F. HUET, E. LESNIEWSKA

Collège B :

MMES C. BASSET, MC. BRINDISI
MM. C. ANDRES, D. CARNET, S. LADOIRE, F. LIRUSSI

Collège P :

Etudiants circonscription médecine :

MMES G. BONDOUX
M. C. TURPINAT

Etudiants circonscription pharmacie :

M. B. HUET

Collège BIATSS :

MME C. SEGADO
M. D. ERIMUND

Personnalités Extérieures :

MMES M-H. GUIGNARD, F. JANDIN, M-C. LORRIAUX,
M. J. GIRARDIER

Invités à titre consultatif :

MMES MC BUSSON, S. DIEMAND, C. TOURNAY-DUPONT
M J-N. BEIS

Membres excusés :

MMES M. BERNIER, A. FRAICHARD, F. GOIRAND, HENRIOT, E. KOHLI, M. ROCHELET
MM M. MAYNADIE, P. ORNETTI, P. ORTEGA-DEBALLON, E. SAMAIN

Absents:

MMES B. LEPORT, P. MARIE DELCASSE, M. SOVCIK, F. TENENBAUM,
MM. L-S. AHO-GLELE, D. MASIK, T. MONNET-POUPON, R. PIERAGOSTINI

Pouvoirs :

F. GOIRAND à D. CARNET
E. KOHLI à Y. ARTUR,
M. MAYNADIE à L. DUVILLARD
P. ORNETTI à D. CARNET
M. ROCHELET à C. BASSET
C. THAUVIN à F. HUET (à partir de 17h45)

ORDRE DU JOUR

Hommage au Professeur Feldman

1- Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 22 avril 2015

2- INFORMATIONS GENERALES

- Nouveau secrétaire d'Etat en charge de l'enseignement supérieur et de la Recherche
- La COMUE
- Courrier du Président sur la cyber sécurité
- Lutte contre le plagiat
- Article contre l'interdiction du port du voile à l'université
- Résultat du concours de l'Ecole Inserm
- Arrêté du 12 juin 2015 relatif aux à la répartition des CESP restant à pourvoir pour l'année 2014-2015
- Instructions ministérielles DGOS-DGESIP du 27 avril 2015 et du 06 mai 2015 (DES Médecine du travail et stages ambulatoires)
- Arrêté du 15 juin 2015 fixant le nombre d'internes susceptibles de pouvoir bénéficier d'une année recherche
- Réponse négative de la DGOS concernant la possibilité de remplacement d'un praticien par un interne
- Arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les IFMK
- Arrêté du 27 mai 2015 fixant la liste des emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique
- Circulaire du 04 mai 2015 relative aux dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs
- Décret du 12 mai 2015 relatif aux instances compétentes pour les décisions de recrutement et de rémunération de certains personnels enseignants de l'enseignement supérieur

3- SCOLARITE

- Approbation des comités pédagogiques Médecine et Pharmacie
- Point sur les Passerelles
- Point sur la visite du CNG le 16 juin 2015 et sur la réunion ECNi du 27 juin 2015
- UE 7 PACES
- Propositions de modification des modalités de contrôle des connaissances (Pharmacie)
- Date du jury de validation du second cycle Médecine
- Nouvelle date de la commission auditeurs Médecine
- MM3 : certificat compétence clinique
Responsabilité du séminaire soins

4- COORDONNATEURS INTERREGIONAUX

5- CROM

- Mot introductif à prononcer lors des thèses au sujet du serment d'Hippocrate

6- FINANCES

- BR 2
- Don du CROM pour le Prix de thèse 2015
- Retour sur le DOM du 19 juin 2015

7- QUESTIONS DIVERSES

- Congrès soins palliatifs (juin 2016)
- Convention Scope
- Evaluation accréditation CIDMEF

Le Doyen ouvre la séance à 17h15.

Le Doyen informe les membres du conseil du décès du Professeur Feldman.

Madame Bernier, directrice de l'IFSI du CHU, indique qu'elle sera à la retraite fin août. Elle fait partie des personnalités extérieures membres du conseil, il conviendra donc de pourvoir son siège. Monsieur Huet souligne le rôle d'importance joué par Madame Bernier dans le processus d'universitarisation des IFSI.

I - Approbation du PV du conseil du 22 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du 22 avril est adopté à l'unanimité.

II – Informations générales

✓ **Nouveau secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Thierry MANDON, jusque-là secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la Simplification, est nommé secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, succédant ainsi à Geneviève FIORASO. Son chef de cabinet sera Grégoire POTTON.

Les 2 conseillers des ministres, Djillali ANNANE à la Santé et François Lefèvre à l'Enseignement Supérieur, sont maintenus en fonction.

✓ **COMUE**

La COMUE UBFC est officiellement créée au 1^{er} avril 2015. Le 24 avril, Annie WINTER a été élue présidente provisoire du conseil d'Administration. Professeur de Psychologie de l'UFR Sciences Humaines à l'Université de Bourgogne, Madame Winter était Vice-Présidente Déléguée à la Coordination de la Formation et de la Recherche de l'université de Bourgogne, chargée des relations Bourgogne Franche-Comté depuis 2012 et membre élue du CA de l'université de Bourgogne depuis 2008.

Les établissements partenaires de la COMUE souhaitent que les publications scientifiques comportent d'ores et déjà la mention Université de Bourgogne-Franche Comté.

✓ **Courrier du Président de l'université de Bourgogne relatif à la cybersécurité**

Par courrier en date du 15 juin 2015, le Président de l'Université de Bourgogne réaffirme l'importance de

- demeurer vigilants quant aux courriels reçus : en cas de doute, les adresser **sans ouvrir les pièces jointes ou liens internet qu'ils comprennent**, à spaminfo@u-bourgogne.fr,
- minimiser les navigations vers des sites internet n'ayant pas de rapport avec l'activité professionnelle
- rendre compte aux correspondants informatiques des composantes ou aux chargés de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de tout comportement anormal du poste de travail informatique
- changer les mots de passe régulièrement, à minima tous les ans
- sauvegarder régulièrement les données quelque soit le support.

✓ **Lutte contre le plagiat**

L'uB s'est dotée d'un logiciel de lutte contre le plagiat, nommé compilatio®, accessible à toute personne disposant d'un compte ENT (accessible sur <https://ent.u-bourgogne.fr>, rubrique pédagogie numérique, et qui a été présenté lors de la dernière assemblée générale des enseignants.

Monsieur Andrès indique qu'il faut décocher la bibliographie, faute de quoi le logiciel considère que la bibliographie est du plagiat.

✓ **Résultats du concours de l'école INSERM**

Ce concours permet aux étudiants retenus d'effectuer un double cursus études médicales ou pharmaceutiques et scientifiques.

La sélection s'opère en PC2 ou PH2. Les étudiants bénéficient de 15 jours de d'enseignement à l'INSERM. A l'issue du concours, s'ils sont classés parmi les 20 premiers, le financement de leurs études est assuré par la fondation Liliane Bettencourt, et la thèse scientifique est soutenue en fin de parcours.

Cette année 2015, 3 étudiants font partie des 20 candidats retenus au niveau national : Julie MARC et Tobias MARTIN (Médecine), 7^e ex aequo, et Mehdi ROUSSET, (Médecine) 13^e ex-aequo.

✓ **Arrêté du 12 juin 2015 relatif à la répartition des CESP restant à pourvoir pour l'année 2014-2015. (Cf : annexe 1)**

1 poste est proposé aux étudiants en Médecine, 2 sont proposés aux internes.

A noter qu'aucun interne n'a sollicité de CESP au titre de 2014-2015 dans le cadre de la procédure initiale.

L'ARS et l'UFR considèrent qu'à cette époque de l'année, relancer une procédure **ne serait pas efficient**.

Une nouvelle campagne au titre de 2015-2016 sera lancée à la rentrée.

✓ **Instruction interministérielle DGOS/DGESIP/2015/165 du 6 mai 2015 relative au développement des stages en ambulatoire dans le cadre des semestres libres prévus par les maquettes de formation des certains DES de Médecine (cf : annexe 2)**

Dans le cadre des obligations de formation pratique prévues par certaines maquettes de DES, les étudiants de 3^e cycle de Médecine doivent accomplir des stages libres. Au regard du projet professionnel de l'interne, ces stages peuvent se dérouler soit au sein de lieux de stage agréés **dans des établissements de Santé**, soit en **ambulatoire**, auprès de praticiens agréés maîtres de stage des universités. Les spécialités ayant un mode d'exercice en ambulatoire et dont les maquettes comportent la possibilité d'effectuer un stage libre sont la médecine générale, la dermatologie et vénéréologie, la médecine physique et de réadaptation, la néphrologie, la gynécologie médicale et la gynécologie obstétrique. L'instruction indique que **le nécessaire doit être fait afin que les internes de ces différentes spécialités aient la possibilité d'accomplir des stages en ambulatoire**.

Il faut prévenir les coordonnateurs de ces disciplines que des stages seront possibles en ambulatoire, et agréer des terrains de stage.

La rhumatologie et la pédiatrie ne figurent toujours pas dans la liste des spécialités concernées.

✓ **Instruction interministérielle DGOS/DGESIP/2015/153 du 27 avril 2015 relative à la formation pratique du DES de médecine du travail (cf : annexe 3)**

La maquette de formation du DES de médecine du travail prévoit **4 stages réalisés dans des services agréés** pour cette spécialité, dont **au moins un dans un service extra-hospitalier** et quatre autres dans des services agréés au titre d'autres spécialités médicales. Des difficultés sont apparues au niveau national sur le plan de la qualité de la formation ainsi que sur l'agrément ou l'ouverture aux internes de ce DES de lieux de stages agréés au titre d'autres spécialités. La plus grande vigilance est donc demandée par les ministères sur ces deux points.

✓ **Arrêté du 15 juin 2015 modifié par arrêté du 1^{er} juillet 2015 fixant le nombre d'internes en Médecine, Pharmacie et Odontologie susceptibles de pouvoir bénéficier d'une Année-Recherche en 2015-2016 (cf : annexe 4)**

Au titre de l'interrégion Nord-Est, Pharmacie dispose d'un contingent de 9 année-recherche, Médecine de 42, dont 8 pour Dijon. L'an passé, Dijon bénéficiait de 8 postes. 16 candidats cette année en Médecine. En Pharmacie, 9 postes sont proposés, soit un de plus que l'an dernier ; le processus est directement interrégional.

✓ **Modalités de remplacement d'un praticien hospitalier par un interne**

La DGOS, suite à de nombreux questionnements, indique que le remplacement d'un PH par un interne, même lorsque ce dernier est titulaire d'une licence de remplacement, n'est pas autorisé par la réglementation.

✓ **Arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masso-kinésithérapeute (cf : annexe 5)**

L'arrêté précise que peuvent être admis en 1^{ère} année d'études préparatoire au diplôme d'Etat de masso-kinésithérapeute les étudiants ayant validé la PACES, la première année de STAPS et la 1^{ère} année de licence sciences, technologies, santé. Une convention doit obligatoirement être signée avant le 31 décembre 2015 entre le directeur de l'institut et l'université concernée. Elle devra porter sur la totalité du numérus clausus, préciser les modalités retenues pour sélectionner les étudiants et le nombre de places offertes à chacune des filières. Un travail est en place entre l'UFR, l'UFR STAPS, l'UFR SVTE et l'IFMK pour aboutir à une convention.

✓ **Arrêté du 27 mai 2015 fixant la liste des emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique (cf : annexe 6)**

✓ **Circulaire relative au décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférence (cf : annexe 7)**

Le décret du 2 septembre est entré en vigueur le 5 septembre 2014, il met en œuvre la nouvelle organisation des universités, substitue le conseil académique aux conseils scientifiques et aux conseils des études et de la vie universitaire et comprend des dispositions relatives au recrutement, à la carrière et au service des enseignants chercheurs.

✓ **Décret n° 2015-527 du 12 mai 2015 relatif aux instances compétentes pour les décisions de recrutement et de rémunération de certains personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur (cf : annexe 8)**

Le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication. Toutefois, des mesures transitoires sont prévues pour les procédures de recrutement en cours à cette même date.

Il prend en compte la nouvelle organisation des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur prévue par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui substitue les conseils académiques aux conseils scientifiques et aux conseils des études et de la vie universitaire.

En outre, le décret prévoit que :

- les limites d'âge applicables aux agents temporaires vacataires sont modifiées ;
- s'agissant des doctorants contractuels, la décision de déroger au principe selon lequel la date d'effet du contrat doit intervenir au plus tard six mois après la première inscription en doctorat relève désormais de la compétence du conseil académique ;
- la fixation de l'indice de rémunération des enseignants associés et invités relève désormais de la compétence du conseil académique et du conseil d'administration ;
- est déconcentré aux présidents et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur le soin de fixer l'indice de rémunération de ces personnels.

III - Sclolarité

Compte-rendu du comité pédagogique Pharmacie du 22 juin 2015 (cf : annexe 9)

- Il est rappelé notamment que les délibérations de jury d'examen ne sont pas publiques, et que la surveillance desdits examens est une obligation statutaire des enseignants, la présence est ainsi obligatoire lorsqu'un enseignant est convoqué.

- **Modification des modalités de contrôle des connaissances**

Le volume des cours magistraux est trop important par rapport à celui des TP et ED. Le contrôle continu, permettant à l'étudiant d'obtenir deux notes au cours du semestre, doit être développé. Ce point fera ultérieurement l'objet d'une étude approfondie en comité pédagogique.

→ **Parcours Industrie** : introduction d'une épreuve écrite en thérapie génique en 4^e année et réduction de 7 heures pour l'UE « Projet expérimental » en 5^e année.

→ **Parcours Officine** : Certaines fiches devant être revues, des modifications mineures seront présentées en comité pédagogique de septembre.

→ **DFGPH2 (2^e année de Pharmacie) :**

- **Semestre 3** : UE Sciences du Médicament 1 : l'élément « **Sciences Pharmacologiques 1** » sera groupé avec l'élément « **Voie d'accès aux substances médicamenteuses : chimie organique** ». Volume horaire, coefficients et ECTS restent inchangés.
- **Semestre 4** : UE Sciences du Médicament 2 : l'élément « **Sciences Pharmacologiques 2** » sera groupé avec l'élément « **Cycle de Vie** ». Volume horaire, coefficients et ECTS restent inchangés.

Un bilan concernant ces aménagements sera réalisé dans un an.

- **Anglais** : les enseignantes demandent à revenir à un contrôle terminal (oral) en 2^e semestre pour les 2^e, 3^e et 4^e années de Pharmacie. Pour la 5^e année Officine, les deux semestres feront l'objet d'un oral terminal.

→ **DFGPH3 (3^e année de Pharmacie) :**

- **Anti-thrombotiques** : l'épreuve « antithrombotiques » pourra faire l'objet d'une 2^e session. En 1^{ère} session, l'épreuve avancée (mi-avril) durera 1h30. En 2^e session, l'épreuve dure 2 heures, commune hématologie clinique-antithrombotiques. Les étudiants obtenant une note inférieure à 8/20 à l'élément Hématologie en 1^{ère} session repasseront l'épreuve groupée.

- **Système de Santé et Santé Publique** : Quelques modifications de programme seront apportées, en veillant à ce qu'il n'y ait pas redondance avec le projet tutoré du parcours Officine. Volume horaire, coefficients et ECTS demeurent inchangés.

→ Parcours Préparation à l'Internat

▪ Validation des enseignements du Parcours Préparation à l'Internat pour le DFASP1 (PH4 semestre 2)

Le parcours Internat : **Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche** de DFASP1 est validé par obtention de la moyenne égale à 10/20 à l'ensemble des disciplines spécifiques du parcours Internat et par compensation de l'UE d'un autre parcours avec les disciplines spécifiques du parcours Internat et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20.

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations de l'UE d'un autre parcours est inférieure à 8/20.

▪ Validation des enseignements du Parcours Internat pour le DFAP2 (PH5 semestre 1)

Le parcours Internat : **Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche** de DFASP2 est validé par obtention de la moyenne égale à 10/20 à l'ensemble des UE spécifiques du parcours Internat et par obtention de la moyenne «égale à 10/20 à l'UE Formation hospitalière 1 et par compensation de l'UE librement choisie avec les UE spécifiques du parcours internat et l'UE « Formation hospitalière 1 » et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20.

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations de l'UE librement choisie est inférieure à 8/20.

Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 21 mai 2015 (cf : annexe 10)

1) **Création d'une UE Lecture ECG**, qui sera dispensée en MM1, aux 2^e et 3^e blocs, pour une centaine d'étudiants (2 fois 50). Le Pr Lorgis en sera le responsable. L'UE a pour but de compléter la formation Electrocardiogramme : indications et interprétation, et de rendre les étudiants opérationnels pour les stages.

2) **Création d'une UE Génétique Humaine et Médicale**, au sein du master BIOPS, le Pr Callier en assurera la responsabilité. Dispensée par 28 enseignants à une dizaine d'étudiants de master, l'UE comprendrait 30 heures d'enseignement au 1^{er} semestre (techniques de génétiques) et 30 heures au 2nd semestre (Application en génétique et en pathologie humaine). Les objectifs de l'UE sont de donner des connaissances solides sur les aspects cliniques et une compréhension des nouvelles techniques de diagnostic des différentes maladies génétiques.

La seconde partie de l'UE pourra être proposée comme UE optionnelle au second semestre de PC3.

3) **Désignation de 3 enseignants responsables du séminaire pertinence des soins en MM3** : le Dr. Charra, généraliste, le Dr. Facy, chirurgien et le Dr. Audia, médecin interniste.

4) C2i

Au vu des doléances exprimées par les étudiants, le Doyen estime qu'une réunion doit être organisée d'urgence avec Monsieur Legrand et le chargé de mission C2I au niveau de l'université.

5) Les étudiants font part de leur volonté de **réaliser et distribuer un livret des externes** pour la prochaine rentrée.

6) **Choix des stages et modalités de tirage de MM3**

Les stages à l'étranger sont intégrés, certains pôles ne respectant pas les consignes. Le stage à l'étranger est choisi en 1^{ère} descente, celui au CHU en 2^e descente. En ce qui concerne les MM3, les étudiants proposent que les MM3 choisissent à la 1^{ère} descente du classement : soit le stage dans le 1^{er} pôle de la 1^{ère} période, soit le stage de leur 2^e pôle à la 2^e période, et prennent un stage dans l'autre pôle à l'autre période lors de la 2^e descente.

7) Absentéisme aux gardes

Il est de plus en plus fréquent et impuni. Une meilleure coordination doit exister entre les chefs de Pôle, la Direction des Affaires Médicales et l'UFR. Il est décidé que l'étudiant qui n'a pu assurer une de ses gardes reprennent obligatoire une garde à la personne qui l'a remplacé et que, si deux absences sont constatées, l'étudiant concerné soit déclassé dans le choix des stages.

Le Doyen fera un courrier à l'attention des enseignants sur les absences en garde, de même sur les absences des D4 au stage d'été.

8) Mise en place du DFASM3

L'année comporte 3 UE, l'UE 10 **Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses**, l'UE 12 **Formation générale à la recherche**, l'UE **Préparation à l'ECNi**, ainsi que le séminaire obligatoire **Pertinence des soins**. Les conférences se tiendront les mercredis et les corrections auront lieu le vendredi à 14h00.

9) Informations diverses

- Passerelles : La phase d'admissibilité a eu lieu à Nancy les 19 et 20 mai 2015, 185 dossiers ont été examinés, 80 sélectionnés, qui seront convoqués pour la phase d'admission (orale) en juin à Nancy. En ce qui concerne Dijon, 20 dossiers ont été retenus sur 22 déposés.
- Commission auditeurs vendredi 24 juillet à 9h30.
- Dépôt des thèses par voie électronique à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Tirage au sort lettre et pôle pour le tirage des pôles de septembre 2015, hors présence des étudiants.

Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 16 juin 2015 (cf : annexe 11)

1) Création d'une UE « Inflammation et maladies inflammatoires » du Master BIOPS présentée par le Pr. Bonnotte.

Il s'agit d'une UE masterisante qui tiendra lieu d'UE libre pour Médecine (20 étudiants) et Pharmacie (20 étudiants).

L'UE proposera des enseignements fondamentaux au 1^{er} semestre (UE A - 28 heures, pour 3 ECTS) et des enseignements cliniques et thérapeutiques au deuxième semestre (UE B - 14 heures CM et 18 heures TD pour 3 ECTS).

Le contrôle des connaissances prendra la forme d'un contrôle continu de coefficient 1 et d'un contrôle terminal, de coefficient 1 également ainsi que d'un travail personnel consistant en un commentaire d'articles par groupes de 2 à 4 étudiants.

Les cours seront dispensés à Dijon ou à Besançon, si besoin en visioconférence, d'où la nécessité de disposer d'une salle équipée.

2) Bilan de la visite sur site du CNG

Deux représentants du CNG se sont déplacés le 21 mai à Dijon, dans le cadre de la visite de labellisation des centres d'épreuves ECNi de 2016. La labellisation sera accordée en cas de conformité de 4 thématiques aux exigences du CNG, à savoir, les locaux, les réseaux, les personnels et les tablettes. Dijon fait partie des universités très bien équipées. Un audit doit être effectué par la société Solucom (le 15 juillet).

3) Modification des calendriers universitaires

Les modifications du calendrier proposées lors du comité pédagogique du 21 mai, suite à la publication du calendrier des épreuves blanches et des épreuves officielles des ECNi 2016 ne convenant pas aux étudiants, ce projet a été retravaillé (il était prévu de repousser la date de la rentrée et le début des jours de cours et de stages du lundi au mercredi). La rentrée reste fixée au 7 septembre, le début des cours et des stages auront lieu les lundis, à l'exception des 1^{er} et dernier blocs des MM2, qui partiront en stage les mercredis. Les services demeureront ainsi 4 demi-journées dans l'année sans externes.

4) Actualisation des modalités de contrôle des connaissances des PC2 et PC3

5) Présentation de la fiche filière du DFASM3

Il s'agit de la dernière promotion du 2^e cycle à être mise en place suite à la réforme.

La fiche filière fait l'objet d'une présentation aux membres du conseil.

Le certificat de synthèse clinique fait l'objet d'une réflexion et ses aspects organisationnels feront l'objet d'une présentation dans un prochain comité pédagogique.

6) Evaluation du 2^e cycle

Comme cela a été mis en place pour le 1^{er} cycle, une évaluation pourrait être réalisée, en se rapprochant du CIPE.

7) Questions diverses

- Réunion facultaire relative aux ECNi le 27 juin
- Réunion nationale ECNi à Strasbourg les 2 et 3 juillet, avec organisation d'une épreuve test de LCA le matin, à laquelle participera un étudiant dijonnais.
- Enseignement de LCA, passage de 4 séances obligatoires sur les 6 dispensées.
- Passerelles : 8 étudiants sont admis en 3^e année et 2 en 2^e année.
- PACES : l'arrêté du 28 juin 2009 impose une épreuve rédactionnelle, en l'occurrence il s'agit de l'anglais, mais il est couplé dans l'UE 7 avec Santé, Société, Humanité. Le risque est que s'il

survenait un problème dans cette UE, l'ensemble de l'épreuve devrait être recomposée, avec des sujets supplémentaires à rédiger.

Il est proposé de scinder l'épreuve en deux demi-épreuves, qui feront l'objet de 2 convocations et se dérouleront sur la même demi-journée avec un quart d'heure de pause entre les compositions. Validation à l'unanimité.

IV - Coordonnateurs interrégionaux

Le Pr. Jean-Pierre Cazenave (Strasbourg) est remplacé par le **Pr. Francine Garnache Ottou** (Besançon) pour la **coordination du DESC d'hémodiagnostic transfusion**.

V – CROM (cf : annexe 12)

Le CROM soumet un texte introductif, à lire par le président des jurys de thèse, lors de la soutenance de la thèse, au moment de prononcer le serment d'Hippocrate. Ce texte est validé par les membres du conseil.

VI – FINANCES (cf : annexe 13)

▪ **Subvention TED :**

Demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ par le tutorat des étudiants en santé de Dijon afin de participer à l'acquisition d'un lecteur optique (QCM Direct).

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette subvention.

▪ **BR2 :**

Ce budget rectificatif consiste en une ouverture de crédits d'un montant de **735 370€**. Cette somme correspond à des ouvertures :

- de recettes propres pour un montant de 10 412€,
- de crédits sur diverses conventions pour un montant de 481 831€
- de demandes de prélèvement sur fond de réserve pour un montant de 139 654€
- d'une réserve de 13 473€

Cette somme de 7 353 700€ est répartie sur les 3 masses comme suit :

- Fonctionnement : 457 210€
- Personnel : 183 780€
- Equipement : 94 380€

Ce Budget rectificatif 2 est voté à l'unanimité par les membres du conseil.

▪ **Don du CROM pour le Prix de thèse 2015**

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Bourgogne finance le Prix de thèse 2015 décerné au **Docteur Olivier HACHET** pour son excellent travail de thèse intitulée : « Etude sur la fréquence et les facteurs prédictifs des accidents vasculaires cérébraux après un infarctus du myocarde : Données du registre de l'Observatoire des infarctus de Côte d'Or », pour un montant de **800€**.

Ce financement est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **Tarifs Colloque Resveratrol Régional Meeting 2015 Mr Delmas**

Vote de tarifs complémentaires concernant le colloque cité ci-dessus

- Tarifs personnes accompagnantes : 90€ HT
- Wine Tour Congres : 30€ HT

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil

VII – Questions diverses

- Envoi à madame Lorriaux de la liste des stagiaires P3, pour information
- Un médecin étranger qui avait déposé un recours contre une décision de non inscription prononcée par la faculté de Lille a été débouté
- La CIDMEF envisage de mettre en place une accréditation des facultés de Médecine sur le modèle de la CIDPHARMEF
- 22^e congrès de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs, du 16 au 18 juin 2016, thème « De l'impossible vers les possibles... créer, innover, permettre ». L'association recherche des volontaires pour participer à l'organisation du congrès, notamment parmi les étudiants. Le Doyen souhaite que le nom du président de la CEMD soit communiqué.
- Le professeur Beis indique qu'il y a 8000 candidats à l'ECN, le Ministère devrait revenir vers les doyens afin de leur signifier qu'il n'y en a pas assez en médecine générale. Le Pr Beis souhaite absolument rester sur les 85 actuels à Dijon, les capacités de formation ne pouvant s'étendre au-delà.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

ANNEXES